



IFSTTAR

INSTITUT FRANÇAIS
DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES
DES TRANSPORTS,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DES RÉSEAUX

Bron, le **04 OCT. 2017**

DECISION n° 2017 - 527

La Directrice Générale de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux,

VU le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,

VU le décret n° 2010-1702 du 30 décembre 2010 portant création de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR),

VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat

VU l'arrêté du 25 juillet 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'Adjoint technique de la recherche, à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR),

DÉCIDE

Article unique :

La composition de la commission du recrutement sans concours d'Adjoint technique de la recherche est fixée ainsi qu'il suit :

Mme Martine HOURS	Présidente	Directrice de recherche
Mme Aminata NDIAYE	Membre	Ingénieure de recherche
M. Thomas LIEUTAUD	Membre	Praticien hospitalier

Hélène JACQUOT-GUIMBAL
Pour la Directrice Générale
et par délégation
La responsable du service
des ressources humaines

Catherine Odin

